



Baromètre de l'activité 2022 des Cap emploi

11 mai 2023



Déroulé

Mot d'accueil de **Monsieur Jean-Pierre BENALET**, Président de Cheops

L'Activité des Cap emploi 2022

- Les résultats « Accompagnement vers l'emploi »
Madame Florence LE POLLOZEC, Directrice de programme Rapprochement - Pôle emploi – Cap emploi et **Monsieur Jean-Christophe BONNIN**, Chef de projet Rapprochement Pôle emploi – Cap emploi
- Les résultats « Accompagnement dans l'emploi »
Madame Marlène CAPPELLE, Déléguée Générale Cheops et **Madame Bérengère CASTELAIN**, Chargée de Mission Expertise & Développement

La convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2027, **Madame Marlène CAPPELLE**, Déléguée Générale Cheops et **Madame Dominique SILVANI**, Directrice du Cap emploi Corse

Intervention de **Monsieur Christophe ROTH**, Président de l'AGEFIPH

Intervention de **Madame Séverine BAUDOUIN**, Directrice adjointe du FIPHFP

Intervention **Monsieur Aymeric MORIN**, Adjoint au DGA en charge de l'Offre de services · Pôle emploi

Les projets 2022-2023

- La concours culinaire Cap'Handicook, **Monsieur Jean-Pierre BENALET**, Président de Cheops et **Monsieur Alain FROUARD**, Vice Président de Cheops
- L'intégration des Cap emploi sur le réseau EURES, **Monsieur Lionel ROLLAND**, Directeur Cap emploi 73-74, animateur de la Commission Europe

Conclusion de **Monsieur Jean-Pierre BENALET**, Président de Cheops

Merci à notre partenaire ACCEO

Pour la transcription de notre évènement



des marques de la société **Delta Process**

 4 bis avenue Raspail - 94100 Saint-Maur-des-Fossés  www.acce-o.fr - www.tadeo.fr - www.delta-process.fr



Mot d'accueil de
Monsieur Jean-Pierre BENALET
Président de Cheops





Résultats

Activité 2022 des Cap emploi

Les résultats

« Accompagnement vers l'emploi »

Madame Florence LE POLLOZEC , *Directrice de programme Rapprochement - Pôle emploi – Cap emploi*

Monsieur Jean-Christophe BONNIN, *Chef de projet Rapprochement Pôle emploi – Cap emploi*



Rapprochement Pôle emploi-Cap emploi

Un lieu unique d'accompagnement

L'agence Pôle emploi : le lieu unique d'accompagnement : Le LUA

- l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap est **accompagné au sein des agences de Pôle emploi**, que leur conseiller référent soit un conseiller Pôle emploi ou Cap emploi
- l'ensemble des expertises des deux réseaux y travaille en synergie pour apporter une **réponse aux besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs** : conseillers accompagnement/entreprises, psychologues du travail, conseillers gestion des droits...



Ce sont plus de **1100 conseillers Cap emploi** qui accompagnent des demandeurs d'emploi au sein de l'ensemble des agences de Pôle emploi.

Ils interviennent en interaction étroite avec près de **2000 conseillers Pôle emploi « à dominante Handicap »**, mieux formés sur le handicap. Aux côtés des conseillers à dominante entreprise des deux réseaux, ils accompagnent les demandeurs d'emploi et aident les employeurs privés et publics à s'orienter vers un recrutement plus inclusif

900 lieux uniques d'accompagnement
+ de 1100 conseillers Cap emploi qui gèrent la modalité Expert Handicap - EXH
(expert handicap, Cap emploi)
Près de 2000 conseillers Pôle emploi « à dominante Handicap »

Accompagnement vers l'emploi

Le rapprochement Pôle emploi – Cap emploi en plusieurs actes

La mise en place des Lieux Uniques d'Accompagnement dans le cadre du rapprochement Pôle emploi-Cap emploi et le déploiement de l'offre de services intégrée commune aux deux acteurs du SPE, ont été initiés **en 2019 avec les sites pilotes**.

Une première phase dite d'**extension** a démarré en janvier 2021

Entre octobre 2021 et décembre 2022, la phase de **généralisation** a été enclenchée.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la phase de **consolidation** a pris le relai.

Janvier 2023 : Consolidation

Octobre 2021 : Généralisation

Janvier 2021 : Extension

2019 : Sites pilotes

Accompagnement vers l'emploi

L'évolution des indicateurs d'accompagnement vers l'emploi des Cap emploi : une approche territoriale Pôle emploi-Cap emploi

Depuis 2021, les indicateurs d'accompagnement vers l'emploi des Cap emploi ont évolué vers des indicateurs communs avec Pôle emploi dans le cadre d'une approche territoriale et dans un objectif de réduire l'écart entre les demandeurs d'emploi en situation de handicap et l'ensemble des demandeurs d'emploi.

En 2022, Le rapprochement entre Pôle emploi et Cap emploi est entré dans sa phase de généralisation et il a démontré sa plus-value au travers des résultats des indicateurs.

Les indicateurs sont au nombre de 6 portant à la fois sur le retour à l'emploi des personnes en situation de handicap, sur leur satisfaction et sur l'accompagnement des employeurs.

6

indicateurs

Accompagnement vers l'emploi

Les résultats Cap emploi-Pôle emploi sur les retours à l'emploi

- **220 011 retours à l'emploi** des DEBOE en 2022 soit une progression de 11% par rapport à 2021 – *Indicateur tout public : -0,8 %*
- **44,8 % de taux d'accès à l'emploi** des DEBOE après une fin de formation soit une progression de 1,9 point par rapport à 2021 – *Indicateur tout public +1,1 %*
- **198 916 DEBOE de longue durée**, soit un recul de 15% par rapport à 2021 – *Indicateur tout public : -21,3 %*

Les résultats progressent entre 2021 et 2022 notamment sur l'indicateur de retours à l'emploi et celui des DEBOE de longue durée. La reprise économique et la bonne dynamique du marché de l'emploi, couplées aux effets du rapprochement ont bénéficié aux personnes en situation de handicap.

220 011

retours à l'emploi des DEBOE

+ 11% vs 2021

Cible fixée pour 2022 : 182 939 retours à l'emploi

44.8%

taux d'accès à l'emploi des DEBOE après la fin d'une formation

+ 1,9 pt vs 2021

Cible fixée pour 2022 : 44%

198 916

DEBOE longue durée

- 15 % vs 2021

Cible fixée pour 2022 : 206 032 DEBOE longue durée

Accompagnement vers l'emploi

L'accompagnement des demandeurs d'emploi

- **83.7 % des DEBOE** ayant répondu à l'enquête estiment **facile d'obtenir une réponse** suite à une démarche Pôle emploi et/ou Cap emploi étal vs 2021 - *Indicateur tout public : 80,5 %*
- **82,9 % des DEBOE sont satisfaits** de leur suivi/accompagnement quasi stable vs 2021 (-0,3 pt) - *Indicateur tout public : 83,5 %*

Les personnes en situation de handicap sont globalement satisfaites de l'accompagnement proposé par Cap emploi et Pôle emploi. Le rapprochement n'a pas eu d'incidence négative sur cette satisfaction, bien au contraire.

83.7%

de taux de facilité des DEBOE à obtenir une réponse suite à une démarche auprès de Pôle emploi et Cap emploi

Etal vs 2021

Cible fixée pour 2022 : 83%

82.9%

de taux de satisfaction des DEBOE vis à vis de leur suivi/accompagnement

- 0,3 pt vs 2021

Cible fixée pour 2022 : 82%

Accompagnement vers l'emploi

L'accompagnement des employeurs

- **La part de recrutement des DEBOE** pour les offres d'emploi avec services délivrés aux entreprises est de **5,4%** soit une progression de 0.7 point par rapport à 2021

Les travaux engagés dès 2020 sur l'accompagnement des employeurs permettent une belle progression de l'indicateur. Les évolutions à venir et le partenariat engagé entre Pôle emploi et Cap emploi vont permettre de consolider le résultat de cet indicateur et de continuer à le faire progresser

5,4%

part de recrutement de DEBOE pour les offres d'emploi
avec services délivrés aux entreprises

+ 0.7 pt vs 2021

Cible fixée pour 2022 : 5.6%

Les résultats

« Accompagnement dans l'emploi »

Madame Marlène CAPPELLE, *Déléguée Générale Cheops*

Madame Bérengère CASTELAIN, *Chargée de Mission Expertise & Développement*



Accompagnement dans l'emploi

L'accompagnement dans l'emploi : une progression continue de l'activité maintien dans l'emploi

En 2022, 48 997 salariés, agents de la fonction publique et travailleurs indépendants ont été accompagnés par les Cap emploi pour une problématique de maintien dans l'emploi, soit une progression de 6% en un an.

- **23 338 maintiens** ont été réalisés sur les 24 658 parcours clos soit un taux de maintien de **95%** soit une hausse de 9% vs 2021
- **20 547 maintiens** réalisés sur le secteur privé et **2764** dans le secteur public

23 338

Maintiens réalisés sur 24 658 parcours clos

+ 9% vs 2021

95%

Taux de maintien

Accompagnement dans l'emploi

L'accompagnement dans l'emploi : les signalements

88 % des signalements proviennent des 3 principaux acteurs impliqués dans les situations individuelles de maintien dans l'emploi interagissant avec les Cap emploi :

Avec 46 % des signalements, les services de santé au travail sont les premiers orienteurs vers les services Cap emploi, sollicitant ainsi leur expertise sur les situations individuelles. La part des signalements effectués par les employeurs est de 28 % La part des signalements effectués par les personnes est de 14 %

46%

Des signalements
proviennent des services
de santé au travail

28%

Des signalements
proviennent employeurs

14%

Des signalements
proviennent des
personnes en situation
de handicap



Accompagnement dans l'emploi

L'accompagnement dans l'emploi

- **95% des personnes** sont maintenues sur leur poste de travail. Pour les 5% restant, un travail sur le projet avec la personne et l'employeur est engagé afin d'envisager un maintien dans l'entreprise ou l'établissement sur un autre poste.
- **76% des situations** de maintien clôturées en 2022 ont une durée de prise en charge inférieure à 12 mois.
- **31% des interventions** du Cap emploi s'effectuent sur des entreprises ou établissements de moins de 20 salariés. Les entreprises et établissements de moins de 10 salariés représentent la plus grande part des interventions.

95%

des personnes sont
maintenues sur leur
poste de travail

76%

des situations de maintien
ont une durée de prise en
charge < à 12 mois

31%

des interventions du Cap
emploi s'effectuent sur
des entreprises de moins
de 20 salariés



Accompagnement dans l'emploi

Le CEP comme outil de prévention de la désinsertion professionnelle

Rappel : Le Cap emploi est désigné comme opérateur du Conseil en Evolution Professionnelle dans l'article L. 5311-4, désignant ainsi « le CEP ». Le Cap emploi délivre le CEP, en complémentarité des autres opérateurs désignés par la loi, lorsque le handicap est un frein à l'évolution professionnelle.

Les données chiffrées 2022 :

- **129 113 demandeurs d'emploi** entrés en CEP
- **9 198 salariés** entrés en CEP

Soit un total de **138 311 personnes entrées en CEP en 2022** et accompagnées par les Cap emploi.

138 311

CEP délivrés

Les temps forts 2022



Salon Inclusiv'Day le 03 juin 2022

Les équipes Pôle emploi - Cap emploi étaient présentes sur le salon Inclusiv'day le vendredi 03 juin à la Défense-Aréna . 3500 participants, 150 interventions, 170 acteurs engagés. De nombreux échanges avec les employeurs et partenaires.

Les temps forts 2022



Séminaire des conseillers Cap emploi 27-28-29 juin 2022

500 conseillers Cap emploi se sont réunis pour la toute première fois à Paris avec une séance plénière de présentation de Cheops, de l'actualité, des projets et une séance en ateliers d'échanges. Ce séminaire a été l'occasion de lancer officiellement le CRICHE : le centre ressources indexées compensation, handicap et emploi.

Séminaire des administrateurs Cap emploi 05 et 06 juillet 2022

Pour la toute première fois, Cheops a organisé un séminaire à destination des présidents et administrateurs Cap emploi les 05 et 06 juillet à Marseille.

Les temps forts 2022



Congrès Cheops Septembre 2022

Le réseau des Cap emploi s'est réuni les 21-22 et 23 septembre dans le Grand Avignon en présence de Madame Geneviève Darrieussecq, Ministre chargée des personnes handicapées. Plus de 250 Administrateurs et Directeurs de Cap emploi étaient présents

- Table ronde : « Le conventionnement 2023-2027 des Cap emploi et les orientations des différents organismes » avec les participations de Monsieur Lucas, Délégué Général de la DGEFP, Monsieur Christophe Roth, Président de l'Agefiph, Monsieur Marc Desjardins, Directeur du Fiphfp et Monsieur Jean Bassères, Directeur général Pôle emploi
- Signature de la Charte d'engagements Handiss'pensables OETH
- Présentation des travaux sur la convention Cap emploi 2023-2027, sur l'expertise des Cap emploi et sur l'évaluation de l'offre de services intégrée Pôle emploi-Cap emploi
- Focus sur le Centre Ressources Indexées de la Compensation Handicap Emploi (CRICHE), sur l'approche européenne et sur le projet restauration : « Handicap et restauration, employabilité et opportunités d'un secteur en tension »
- Assemblée Générale Cheops
- Ateliers des administrateurs et directeurs sur la mise en oeuvre des politiques publiques d'emploi et le conventionnement 2023-2027 des Cap emploi : quels impacts pour les gouvernances et les directions des Cap emploi ?

Les temps forts 2022



Les universités d'été du CNCPH du 29 au 31 août 2022

Les troisièmes universités d'été de la conception universelle et de l'inclusion, organisées par le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, ont eu lieu du 29 au 31 août 2022 à l'Académie du climat de Paris et en ligne. Cheops, représenté par Monsieur BENAZET, son Président, était présent à la table ronde du 29 août "Emploi : comment et quand en finir avec les dispositifs stigmatisant et séparés ?". L'occasion de faire un point sur le rapprochement Pôle emploi - Cap emploi.

Les temps forts 2022



**Le Lab des directeurs
17 octobre 2022**

Les directeurs Cap emploi se sont réunis le 17 octobre en mode Lab pour faire un bilan des actions menées suite au Lab de 2020 et entamer une nouvelle série de réflexions sur 3 thèmes

- La montée en compétences des équipes Cap emploi
- L'accompagnement des employeurs
- La sécurisation des parcours multi-acteurs

L'occasion de se projeter en mode collectif, de réfléchir aux innovations et actions à mener qui viennent enrichir le plan stratégique de Cheops.

Les temps forts 2022



Les directions nationales, les chefs de projets régionaux et leurs équipes, les chefs de projets thématiques des deux réseaux, se sont réunis le jeudi 24 novembre pour clôturer la phase de généralisation du rapprochement Pôle emploi - Cap emploi

**Séminaire Pôle emploi
Cap emploi Novembre 2022**

Les temps forts 2022



**Sponsoring Fabrice Payen
Route du Rhum Novembre 2022**



Les deux acteurs du service public de l'emploi, Pôle emploi et Cap emploi, ainsi que l'Agefiph se sont unis pour soutenir Fabrice Payen, premier skippeur appareillé d'un genou prothétique, dans son défi : la Route du Rhum – Destination Guadeloupe 2022.

Les temps forts 2022



+ de **20 700 duos** au national

Dont + de **8 800 réalisés** par les équipes Pôle emploi – Cap emploi



Des centaines d'actions partout en France pour la SEEPH 2022

Duoday et Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) - Novembre 2022



La convention pluriannuelle d'objectifs
2023-2027 : Les missions des Cap emploi

Madame Marlène CAPPELLE

Déléguée Générale Cheops

Madame Dominique SILVANI

Directrice du Cap emploi Corse

Les principes généraux

- Mission du service public de l'emploi
- Missions d'intérêt général définies par les articles L.5214-3-1 et L. 6111-6 du code du travail
- Participation à une société plus inclusive avec une intervention en complémentarité du droit commun
- Mise en exergue de l'expertise des Cap emploi sur le champ de la compensation du handicap
- Cap emploi désigné comme opérateur du Conseil en Evolution Professionnelle dans l'article L. 5311-4, désignant ainsi « le CEP ». Le Cap emploi délivre le CEP, en complémentarité des autres opérateurs désignés par la loi, lorsque le handicap est un frein à l'évolution professionnelle.
- Un accompagnement proposé qui se fonde sur l'identification et l'analyse experte de la situation « handicap et emploi », au regard des besoins exprimés par les personnes, les employeurs ou les partenaires.
- Mobilisation possible de l'expertise du Cap emploi dans le cadre d'un appui ponctuel

Les publics bénéficiaires

- Personnes en recherche d'emploi inscrites ou non à Pôle emploi, salariés, personnels de la fonction publique, travailleurs indépendants, travailleurs non-salariés, personnes dans le cadre du service civique dont l'état de santé ou le handicap constitue le frein principal dans leur parcours professionnel, nécessitant un accompagnement spécialisé ou un appui ponctuel.
- Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail), ou en cours de l'être ou prêts à engager une démarche dans ce sens, et travaillant ou souhaitant intégrer le milieu ordinaire.
- S'agissant des employeurs, ils peuvent tous bénéficier de l'intervention du Cap emploi, qu'ils relèvent du secteur privé ou public.

L'accompagnement vers l'emploi

Les actions mises en œuvre ont pour objectifs de :

- Informer, conseiller et accompagner les personnes en situation de handicap et les employeurs en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail ;
- Informer, conseiller et accompagner la personne et l'employeur à la pérennisation de l'insertion professionnelle et à la sécurisation du parcours notamment par la mise en place d'un suivi durable.

Les missions s'effectuent

- En complémentarité d'expertise avec l'opérateur de droit commun Pôle emploi, telles que décrites par l'offre de services intégrée Pôle emploi / Cap emploi, et au sein du lieu unique d'accompagnement (LUA) que sont les agences de Pôle emploi.
- Cette complémentarité s'exerce également pour ce qui concerne l'offre de services à destination des employeurs telle que décrite par l'offre de services intégrée.

L'accompagnement vers l'emploi

Les principales actions :

L'accueil et l'analyse de la demande

Le diagnostic de situation à destination des personnes

Le diagnostic de situation à destination des employeurs

Le soutien à l'évolution professionnelle à destination des personnes

Le soutien à l'accès à l'emploi à destination des personnes

Le soutien au recrutement à destination des employeurs

Suivi durable en emploi à destination des personnes et des employeurs

L'accompagnement dans l'emploi

Les actions mises en œuvre ont pour objectifs :

d'informer, conseiller, orienter, accompagner, les actifs occupés en situation de handicap et leurs employeurs en vue de sécuriser les trajectoires professionnelles dans des situations de risque de perte d'emploi à court, moyen ou long terme du fait de l'état de santé ou de la situation de handicap, et en particulier :

- En vue du maintien dans l'emploi d'une personne pour laquelle est repérée une inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou son handicap (Mission première) ;

Mais aussi (Dans une logique de sécurisation des parcours):

- En vue du maintien en emploi d'une personne pour laquelle est repérée une inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou son handicap et que le maintien dans l'emploi n'est pas possible
- En vue d'une évolution professionnelle dès lors que la situation nécessite une expertise Handicap / Emploi.

en complémentarité d'intervention des opérateurs habilités à délivrer le CEP des actifs occupés

L'accompagnement dans l'emploi

Les principales actions :

Accueil et analyse de la demande

Diagnostic de situation

Prise en charge d'une situation de maintien dans l'emploi

Prise en charge d'une situation de maintien en l'emploi

Prise en charge d'une situation d'évolution professionnelle à destination des personnes

Suivi conventionnel à destination des personnes et des employeurs

Action de veille à destination des personnes et des employeurs

L'accompagnement dans l'emploi

- Elargissement du périmètre d'intervention au
 - Maintien en emploi
 - L'accompagnement des situations d'évolution professionnelle
- Mise en place de l'action de veille.

L'accompagnement dans l'emploi

Prise en charge d'une situation de maintien en emploi

Objectif :

- Préparer le plus en amont possible leur reconversion professionnelle à l'externe
- dans la continuité de l'accompagnement réalisé par le Cap emploi, au titre du maintien dans l'emploi
- sur sollicitation directe d'une reconversion professionnelle externe (par un partenaire, un salarié ou un employeur, un travailleur non salarié), si le handicap de la personne nécessite une expertise emploi / handicap

Prise en charge d'une situation d'évolution professionnelle

Objectif :

- Travailler sur l'élaboration et/ou la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle souhaité par la personne ou par l'employeur avec l'accord de la personne, lorsque le handicap ou l'état de santé est un élément majeur à prendre en compte et nécessite une expertise emploi/handicap

L'action de veille

Objectif :

- Assurer un suivi personnalisé pour des situations d'emploi dans lesquelles l'évolution du handicap, de l'état de santé ou l'organisation de travail à court ou moyen terme pourrait avoir un impact sur le maintien dans l'emploi

Les actions transverses

Communication

Le Cap emploi a toute latitude pour promouvoir et renforcer la lisibilité et la visibilité de son offre de services globale

Pôle emploi et Cap emploi sont amenés à mettre en œuvre des plans de communication conjoints dans le cadre de la délivrance de l'offre de services intégrée Cap emploi-Pôle emploi

Information et sensibilisation aux employeurs

Au-delà des actions décrites dans le protocole employeurs national le Cap emploi met également en œuvre :

Des actions proactives

De l'information et du conseil à la compensation

pour répondre à des besoins de recrutement, de maintien dans et en emploi et d'évolution professionnelle

Partenariat

Nécessité de participer et développer au plus près des territoires un travail en réseau avec les acteurs locaux

Le Cap emploi a une connaissance fine des acteurs et des spécificités de son territoire

Réciproquement, nécessité pour ces acteurs et partenaires territoriaux d'avoir une bonne connaissance des missions du Cap emploi pour recourir à son offre de services à bon escient.

Cap emploi développe des partenariats adaptés et en cohérence avec les besoins de son territoire, et veille à leur efficacité par l'élaboration de modalités de collaborations opérationnelles, régulières et pérennes



Monsieur Christophe ROTH

Président de l'AGEFIPH



Madame Séverine BAUDOUIN

Directrice adjointe du FIPHFP





Monsieur Aymeric MORIN

Adjoint au DGA en charge de l'Offre de
services · Pôle emploi





Les projets Cheops

2022-2023



Concours culinaire Cap'Handicook

Monsieur Jean-Pierre BÉNAZET

Président de Cheops

Monsieur Alain FROUARD

Vice Président de Cheops



Concours Culinaire Cap'Handicook

Un grand concours national

Sous le parrainage de Madame Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des Personnes handicapées.

Avec la participation des chefs étoilés : Monsieur Michel Bras et Monsieur Michel Sarran

Le concours se tient dans 5 grandes villes en étapes régionales :

- Paris -27 mars
- Reims- 03 juillet
- Toulouse – 11 septembre
- Rennes – 09 octobre
- Lyon - date à venir

La finale se tiendra au Ministère de la santé fin 2023

**5 étapes
régionales**

**1 grande finale
nationale à Paris**

Concours Culinaire Cap'Handicook

Le déroulé

Des équipes composées de personnes en situation de handicap (ESAT ou entreprises adaptées et personnes présentées par Pôle emploi ou Cap emploi) vont s'affronter pendant 2h30 pour la réalisation d'un menu à partir d'un panier mystère. Les candidats présentés par Pôle emploi / Cap emploi devront réaliser une entrée. Ils seront départagés auprès d'un jury devant lequel ils présenteront oralement leur recette.

Les partenaires

- Ministère des solidarités et de la santé
- Association Française des Maitres Restaurateurs,
- Académie Nationale de Cuisine,
- Société des Membres de la Légion d'Honneur
- Cheops
- Cap emploi et Pôle emploi
- L'Agefiph
- Unirh

Réalisation d'un menu à partir d'un panier mystère en 2h30

Concours Culinaire Cap'Handicook

Le concours en images – l'étape parisienne



[lien](#)

Concours culinaire Cap'Handicook

Madame Ana-Maria MORENO

Monsieur Jean-Julio MICHEL

Candidats au concours Cap'Handicook



L'intégration des Cap emploi sur le réseau EURES

Monsieur Lionel ROLLAND

Directeur Cap emploi 73-74 , animateur de la Commission Europe



L'intégration des Cap emploi sur le réseau EURES

EURES, un réseau européen de 1000 conseillers

Créée en 1994, **EURES est l'agence européenne en charge de la promotion et de l'accompagnement de la libre circulation des travailleurs en Europe.**

Elle concerne les **27 Etats Membres** de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, la Norvège, le Lichtenstein et la Suisse.

Les missions du réseau EURES sont définies par le règlement européen 2016/589 du parlement européen et du Conseil de l'Europe du 13 avril 2016.

EURES est rattaché à l'Autorité Européenne du Travail (AET) qui a son siège à Bratislava en Slovaquie. L'AET est elle-même rattachée à direction emploi de la Commission Européenne.

Les fondamentaux de l'offre de services

L'ensemble des membres du réseau EURES accompagnent les travailleurs et demandeurs d'emploi qui ont un souhait de mobilité en Europe (outgoing et incoming),

De même ils accompagnent les entreprises européennes qui souhaitent recruter un candidat venant d'un autre pays d'Europe

**1 000 conseillers dans
toute l'Europe**

L'intégration des Cap emploi sur le réseau EURES

Le réseau EURES en France : 84 conseillers

Par délégation du Ministère du Travail, Pôle emploi porte la coordination nationale du réseau EURES pour la France. Au 1er janvier 2022, ce réseau est structuré de la façon suivante :

- 6 intervenants au sein de l'équipe de coordination nationale,
- 66 managers et conseillers mobilité internationale répartis sur 7 équipes mobilité internationale,
- 8 conseillers transfrontaliers sur région Grand-Est,
- 4 consultants EURES issus de l'APEC, qui a intégré le réseau EURES en 2022.

Soit un total de 84 conseillers EURES en France

84 conseillers en France

L'intégration des Cap emploi sur le réseau EURES

Entrée du réseau Cap emploi dans EURES

Le règlement (UE) 2016/589 relatif à EURES prévoit que des organisations autres que les membres des Services Publics de l'Emploi des états membres puissent devenir membre ou partenaire du réseau EURES.

En 2022, CHEOPS a fait le choix de répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt publié par Pôle emploi, dans sa fonction de coordinateur national EURES. Le dossier de candidature de CHEOPS a été retenu, permettant ainsi l'intégration du réseau Cap emploi dans EURES

**2022 : Admission des
Cap emploi dans EURES**

L'intégration des Cap emploi sur le réseau EURES

27 conseillers Cap emploi en formation pour devenir conseillers Européen

27 conseillers Cap emploi dans toute la France se sont positionnés pour rejoindre l'aventure Eures. Ils/elles représentent toutes les régions et sont aussi bien des conseillers axe 1, axe 2 ou avec des fonctions particulières (évolution et transition professionnelle, relation employeurs...)

Avant de devenir officiellement conseillers Eures, ils doivent suivre des phases de formation et de consolidation courant 2023. (Une première session de formation initiale en visio les 31 janvier, 2 et 3 février, puis une formation de consolidation en visio ou présentiel sur une ville européenne en mai/octobre/décembre). C'est une équipe pleinement motivée qui s'investit dans ce projet !

Les missions des futurs conseillers

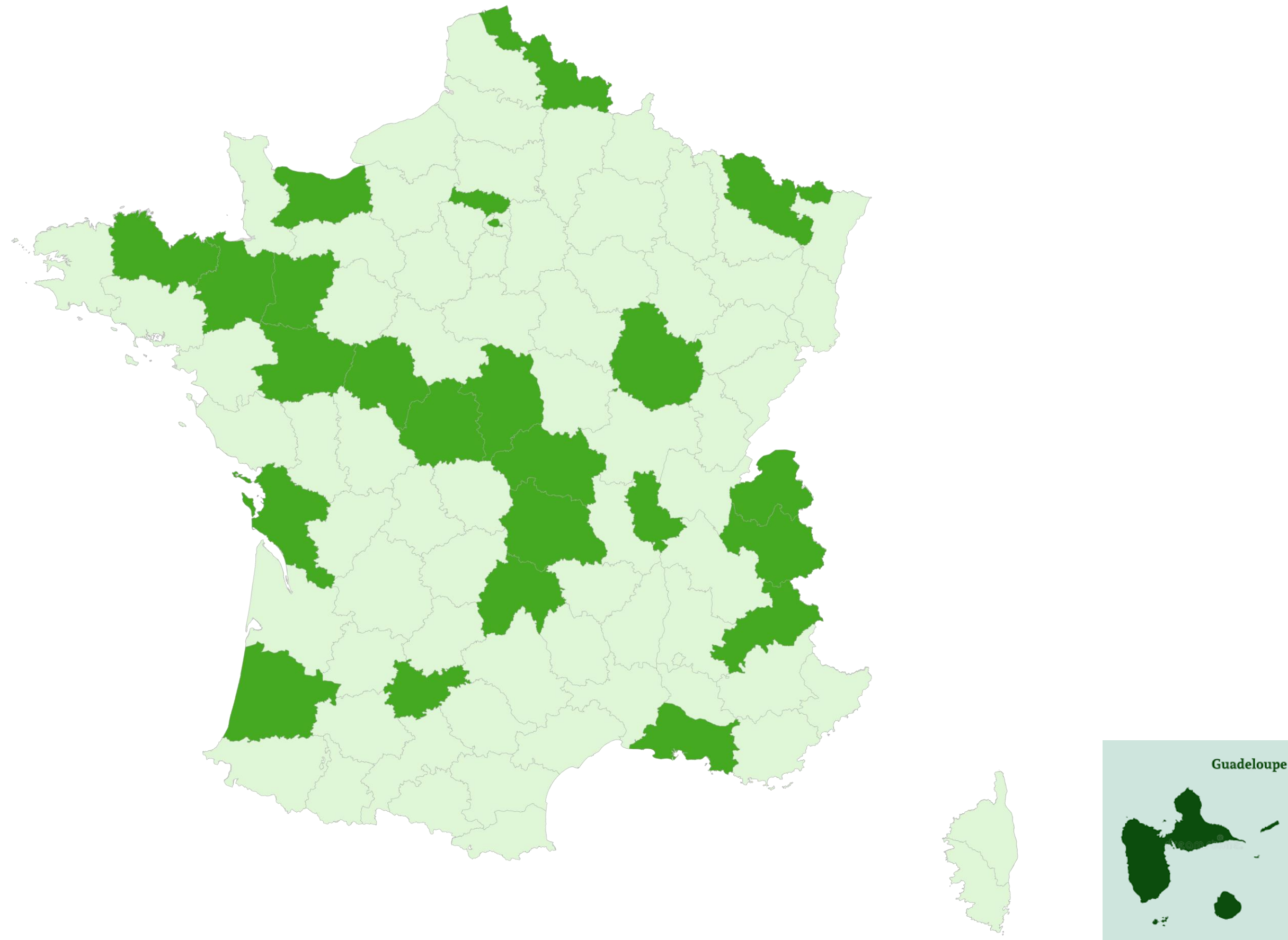
- Accompagner les demandeurs d'emploi ayant un souhait de mobilité professionnelle en Europe,
- Accompagner les entreprises ayant pour projet de recruter un candidat venant d'un autre pays d'Europe

Pour remplir cette mission

- Ils travaillent en réseau avec l'ensemble des conseillers EURES européens,
- Ils participent aux événements et actions construits en collaboration avec leurs homologues européens,
- Ils ont accès à des ressources dédiées sur l'Extranet Eures.

**27 conseillers Cap emploi en
formation pour intégrer EURES**

L'intégration des Cap emploi sur le réseau EURES



27 conseillers Cap emploi en formation pour intégrer EURES

L'intégration des Cap emploi sur le réseau EURES



**8 conseillers Cap emploi en formation à
Bologne les 9-10-11 mai 2023**



Conclusion de
Monsieur Jean-Pierre BENALET
Président de Cheops



Merci pour votre attention

Rendez-vous au cocktail